

Municipalité de Saint-Agapit



2018-02-061

PROCLAMATION ET APPUI À LA CAMPAGNE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Extrait de procès-verbal

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-02-061

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Agapit le 5 février 2018 lors de la séance ordinaire, tenue au Complexe des Seigneuries, salle du conseil, à 20h et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Claudette Desrochers
Siège #2 - Marc-Antoine Drouin
Siège #4 - Micheline Beaudet
Siège #5 - Pierre Audesse
Siège #6 - Simon Boucher

Sont absents(es) les conseillers(ères) :
Siège #3 - Sylvain Vidal

Formant quorum sous la présidence de Yves Gingras, maire.
Est également présent Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

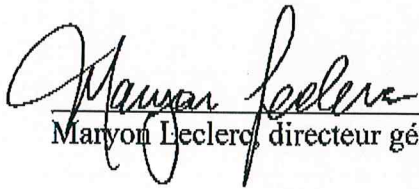
ATTENDU QUE lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME MICHELINE BEAUDET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De proclamer Saint-Agapit municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme,
06 février 2018



Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim